

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023
Délibération n° DE_2023_037

Le 03 juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie, TURC Jack, VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : PEYSSON Catherine (pouvoir à Thierry DIDIER), SIMOND Bruno (pouvoir à ARNEPHY Delphine)

Secrétaire : MASNATA Mallaury

OBJET : Projet de création d'un réseau de chaleur

Le Maire expose que la commune de Bourdeaux et le SIVOM du Pays de Bourdeaux ont décidé d'étudier conjointement la création d'un réseau de chaleur.

L'explosion du coût des combustibles fossiles (gaz et fuel) nous incite à chercher une solution moins onéreuse et plus compatible avec la défense de l'environnement.

Le réseau de chaleur desservira les bâtiments : de la médiathèque, de la cantine, du périscolaire et de l'école. Les appartements au-dessus de l'école feront partie du réseau.

Des extensions au réseau seront étudiées : appartements au-dessus de la médiathèque (logement municipal et logement SOLHIA), Maison des associations, garage Morin.

Les bâtiments concernés ne sont pas isolés thermiquement. La chaudière mise en place sera surdimensionnée lorsque l'isolation des bâtiments sera réalisée.

La chaudière choisie aura une large plage de fonctionnement, de plus les extensions possibles du réseau permettront de limiter ce surdimensionnement.

I Organisation du projet :

Après une première réflexion menée conjointement avec le SIVOM et notre conseiller aux décideurs locaux, le projet serait organisé de la façon suivante :

La commune de Bourdeaux portera le projet.

Notre conseiller aux décideurs locaux sera appelé par la commune et le SIVOM afin d'effectuer une analyse financière du projet afin de vérifier que nous avons bien la capacité financière à réaliser ce projet.

Le Syndicat d'Electrification de la Drôme sera sollicité pour une pré étude de faisabilité, y compris une estimation des coûts.

Si la faisabilité du projet est avérée, un appel d'offre pour un marché cadre avec un bureau d'études sera lancé. La tranche ferme portera sur la faisabilité du projet (faisabilité financière et technique).

Les demandes d'aides seront réalisées auprès du Département de la Drôme, de l'Etat et du Syndicat d'Electrification de la Drôme.

Si les aides accordées sont suffisantes, les tranches optionnelles du marché à cadre seront activées, les travaux seront lancés.

La réalisation du projet sera suivie par un groupe de travail conjoint Municipalité/SIVOM.

II Organisation administrative et financière :

En cas de réalisation du projet, un budget annexe sera ouvert par la commune de Bourdeaux.

Le budget annexe sera soumis à la TVA.

Pour le lancement de l'opération, c'est la commune de Bourdeaux (porteur du projet) qui engagera les dépenses d'études.

Si le projet est mené à bien, ces dépenses seront intégrées au budget annexe. Dans le cas contraire les coûts seront partagés de moitié avec le SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

ACCEPTÉ de porter le projet de création d'un réseau de chaleur,

DECIDE de lancer la pré-étude de faisabilité du projet avec le Syndicat d'Energies de la Drôme,

DIT que si la commune et le SIVOM du Pays de Bourdeaux décident de mener le projet à bien, les dépenses engagées pour financer les études resteront à la charge de la commune. Dans le cas contraire, le SIVOM du Pays de Bourdeaux s'engage à financer la moitié des frais préalablement engagés.

AUTORISE le Maire à signer tout document pour l'exécution de cette présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

